

Compte rendu des CAPN catégorie C de recours de l'évaluation professionnelle 2014 (gestion 2013) des AA1^{ère} classe et AAP2^{ème} classe

Les CAP C de recours des AA 1^{ère} classe et des AAP2^{ème} classe se sont déroulées les 12,13,14 et 25 novembre 2014.

➤ **Propos liminaires**

Lors de ces 2 CAP, les élus de la CGT Finances Publiques ont rappelé leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire à travers une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et le travail réalisé.

Ils ont à nouveau condamné tout système de notation/évaluation lié au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

Pour la CGT Finances Publiques, la mise en place de l'entretien professionnel s'inscrit dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture de résultats, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières, en s'appuyant sur les méthodes de management inspirées des pires exemples du privé.

De plus, cette nouvelle réforme introduit un premier niveau de recours obligatoire auprès d'une autorité dite hiérarchique avant toute saisine d'une Commission Administrative Paritaire.

Un agent qui n'introduit pas de recours auprès de l'autorité hiérarchique se voit refusé toute possibilité d'appel en CAP.

Le recours hiérarchique empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté prélevées sur la réserve de manière totalement arbitraire et discrétionnaire.

C'est la remise en cause du droit des agents à être défendus.

C'est la remise en cause du paritarisme et les élus de la CGT Finances Publiques le condamnent fermement !

➤ **Réponse de l'Administration**

L'Administration affirme que la DGFIP fait partie des ministères qui doivent participer à l'équilibre des finances publiques, notamment par le biais des suppressions d'emplois.

Pour la présidente de la CAP, les suppressions d'emplois ont « un effet important sur les conditions de vie au travail » et « on ne peut pas dire que les gains de productivité soit à la hauteur de ces suppressions ».

Elle indique que le nouveau dispositif prévoit un pourcentage d'agents à majorer de 70% (50% de majorations de 1 mois et 20% de majorations de 2 mois) contrairement à l'ancien système qui n'en prévoyait que 50%.

Concernant l'introduction du recours dit « hiérarchique », l'administration estime « qu'il permet de traiter des problèmes de formulation, de compréhension de ce qui a été écrit dans le CREP ».

Elle rappelle également que les attributions de réductions/majorations n'ont pas vocation à être distribuées lors de la phase de recours « hiérarchique » et souligne que les CAPL et CAPN doivent jouer leur rôle de plein exercice.

Elle nous informe que les réductions accordées au stade du recours hiérarchique s'élèvent à 6 évolutions positives : 2 réductions d'1 mois, 3 réductions de 2 mois et une mention d'encouragement.



Montreuil, le 27 Novembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

☛ Evocation des dossiers

Les CAP avaient à examiner 47 demandes de révision d'évaluation professionnelle : 20 dossiers d'AA1ère classe et 27 dossiers d'AAP2ème classe.

21 agents avaient mandaté la CGT Finances Publiques pour les représenter et défendre leur dossier.

Sur les 47 dossiers l'administration a attribué :

- ▶ 7 réductions de 2 mois ;
- ▶ 4 réductions de 1 mois ;
- ▶ 1 mention d'encouragement ;
- ▶ 3 modifications du tableau synoptique ;
- ▶ 7 modifications des appréciations générales.

Soit un total de 22 modifications en CAP Nationale, mais tout de même 24 rejets des requêtes présentées...

☛ Analyse des élus de la CGT Finances Publiques

Contrairement aux promesses plus ou moins faites par l'Administration centrale, des réductions d'ancienneté ont été attribuées au stade du recours hiérarchique.

Pour la CGT Finances Publiques, les débats en CAP locales sont rendus plus difficiles car l'administration se cache derrière le fait que l'autorité hiérarchique a déjà rendu une décision.

Cette autorité hiérarchique représente la direction locale et revenir sur son « jugement » en CAP est d'autant plus difficile pour un président de CAP.

Nous faisons le constat que le nombre d'agents noté est passé de 34 298 en 2013 à 30 932 en 2014 (baisse des effectifs de 9%). Le nombre de recours de 1^{er} niveau a diminué 1 057 en 2013 (3,1%) et seulement 760 en 2014 (2,4%).

Pour la CGT, les 760 agents ayant fait appel de leur évaluation auraient du avoir droit à une véritable défense en toute transparence dans un cadre paritaire. Tel n'a pas été le cas.

- ✓ 34 agents ont obtenu satisfaction totale suite au recours hiérarchique qu'ils avaient présentés.
- ✓ Sur les 331 agents qui s'étaient vu notifié un rejet total ou partiel seulement 212 ont présenté une requête devant la CAP Locale : 119 agents ont été privés d'une défense par les représentants des personnels dans un cadre paritaire.

Les élus de la CGT Finances Publiques estime que c'est un recul pour la défense des personnels.

En « rajoutant » un recours préalable avant la saisie d'une CAP, l'Administration complique la procédure d'appel et chiffres à l'appui, près de 40% des agents renoncent à continuer la procédure d'appel alors qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction.

Concernant cette campagne de recours nous constatons que les mêmes dysfonctionnements perdurent, les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (caisse, accueil, services communs) restent autant de facteurs qui pénalisent les agents.

Les élus de la CGT Finances Publiques sont opposés à l'attribution de majorations d'ancienneté. Ils jugent que ce n'est pas en sanctionnant les agents à travers leur évaluation que l'on règle leurs difficultés.

Nous estimons que l'administration a les moyens de satisfaire un plus grand nombre d'agents en utilisant l'ensemble des réserves constituées pour l'examen des recours de la catégorie C administratif mais qu'elle ne les utilise pas tous.

Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.

Depuis plusieurs années, dans une majorité d'appels, les agents se plaignent du manque d'effectif et de la dégradation de leurs conditions de travail.

Désormais dans leurs réponses, même les chefs de services dénoncent la pénurie d'agents et ses conséquences sur les conditions de travail et l'exercice des missions.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt des politiques destructrices qui frappent la catégorie C, la création d'emplois à hauteur des besoins des services, la revalorisation du point d'indice et une véritable refonte de la grille indiciaire.

☛ Les votes

Les élus CGT ont voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus FO DGFIP ont également voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus Solidaires Finances publiques ont voté pour la requête de l'agent lorsque le dossier était défendu et se sont abstenus pour les dossiers non défendus.

Les élus CFDT ont voté de manière différentes en fonction de la demande de l'agent, si il était défendu ou non et s'il obtenait ou non.

Dans le cadre de la campagne d'évaluation 2015, les élus de la CAP nationale C de la CGT Finances Publiques vous encouragent à prendre contact avec les militants de votre section locale afin de vous accompagner tout au long de la procédure pour préparer l'entretien, analyser votre compte rendu d'entretien, préparer un éventuel recours hiérarchique et appel devant la CAP compétente.